

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

DECRET N°72-272 du 19 octobre 1972

chargeant le Ministre des Finances de
l'intérim du Ministre de l'Education
Nationale.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement
et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié,

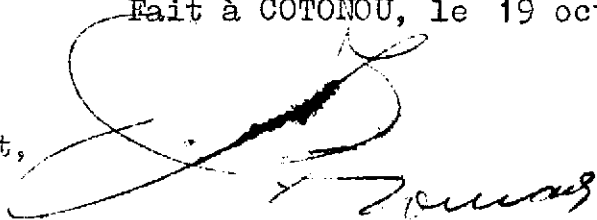
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 20 octobre 1972, Mr Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence de Mr Edmond DOSSOU-YOVO.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 19 octobre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - ACN 2
IAA-DCCT-ACDN-CEDN-CNI-IGF-Gde Ch. 7
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.